

AUTO-MOTO-CYCLO-ECOLE MARIO

148, rue Nationale 57600 FORBACH
Tél. : 03.87.29.35.70

Agrément N° E 02 057 08710

55, rue Haute Seille 57000 METZ
Tél. : 03.87.36.98.18



Etablissement ayant signé la « Charte de Qualité des écoles de conduite »

CONDUITE ACCOMPAGNEE (AAC)

1 145 €

Comprenant :

- l'inscription
- Les fournitures pédagogiques
(Livre de code, livret d'apprentissage + fiche de suivi)
- Les COURS de code théoriques illimités
- Les TESTS de code illimités
- Le LABOCODE permanent (système EASY TEST sur PC individuels)
- **Le passage de l'Épreuve Théorique Générale (CODE)**
- 20 leçons de conduite d'une heure
- Le Rendez-vous préalable à la Conduite Accompagnée (2h)
- Le 1er Rendez-vous pédagogique théorique (2h) + pratique (1h)
- Le 2ème Rendez-vous pédagogique théorique (2h) + pratique (1h)
- **Le passage de l'examen pratique (CONDUITE)**
- La garantie financière
- L'assurance spéciale élèves

***** Le règlement peut s'effectuer en plusieurs fois *****

Pièces à fournir pour la constitution du dossier :

- ★ *Pièce d'identité*
- ★ *3 Photos d'identité*
- ★ *La carte verte d'assurance du véhicule concerné*
- ★ *4 enveloppes timbrées autocollantes (2 format courrier à 0,60 € + 2 format A5 à bandes autocollantes à 1 €)*

Le bureau est ouvert : - du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h00
- le samedi de 9h30 à 16h00

Validité de l'offre : . . . / . . . / 20 . . .

Visitez notre site: www.autoecolemario.com

Autres prestations :

<i>Evaluation de départ</i>	45 €	<i>A domicile :</i>	
<i>Leçon de conduite supplémentaire</i>	45 €	<i>Livre de test</i>	15 €
<i>Présentation code supplémentaire</i>	105 €	<i>CD Rom / DVD</i>	32 €
<i>Présentation conduite supplémentaire</i>	105 €	<i>Easyweb.....</i>	35 €
<i>Formation spécifique accompagnateur</i>	65 €/ personne		
<i>Changement de catégorie, perte de livret, prorogation de livret</i>	35 €		
<i>Caution carte Easytest</i>	12 €		

I. LE DEROULEMENT DE VOTRE FORMATION THEORIQUE

• **LE LIVRE DE CODE :** *A lire !! Vous y trouverez toute la réglementation.*

• **COURS DE CODE :** « Mardi de 17h à 18h30 ou Samedi de 13h à 14h30 »

Au nombre de 10, ils sont animés par un enseignant de la conduite diplômé. Ces cours permettent de comprendre les règles du code de la route par thème. Ils traitent tous les aspects théoriques de la pratique. Ainsi, vous économisez des leçons de conduite.

• **TESTS DE CODE :** « Mercredi, Jeudi et Vendredi de 18h à 19h30 »

Toujours avec la présence d'un enseignant de la conduite, chaque test comporte 40 questions de « type examen ». Le moniteur corrige et commente chaque question et vous permet d'apprendre les règles du code de la route. A la fin de chaque test vous connaissez votre « score » et ainsi l'enseignant peut vous évaluer par rapport à l'examen grâce à l'utilisation de boîtiers de correction du même type qu'à l'examen.

• **LABOCODE :** « Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h30 à 19h00 »
« Samedi de 9h30 à 16h »

Vous vous entraînez quand vous le souhaitez et pouvez ainsi déterminer votre niveau tout en apprenant les règles du code la route avec le système EASY TEST sur PC individuels.

• **... Et la maison :** *le CD ROM, le DVD ou le livre de tests : un entraînement personnalisé à domicile pour augmenter vos chances de réussir le code. Nouveau ! EASYWEB, 54 séries sur internet avec suivi à l'auto-école.*

II. LE DEROULEMENT DE VOTRE FORMATION PRATIQUE

Le Rendez-vous préalable à la Conduite Accompagnée : *Permet le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.*

Les R.V. pédagogiques : *Au nombre de 2, ils se composent d'une phase théorique et d'une phase pratique.*

La phase théorique : *En traitant de grands thèmes de la sécurité routière, elle vous permet d'échanger votre expérience (durée : 2 heures)*

La phase pratique : *En présence d'un enseignant de la conduite et d'un de vos accompagnateur, elle vous permet de faire un bilan de votre apprentissage (durée : 1 heure).*

Pour les leçons de conduite, départ et retour à l'Auto Ecole.

Réforme du 7/11/2005 - Examen du permis de conduire : *Des modules de formation spécifiques au nouvel examen sont mis en place à l'inscription, ainsi qu'avant le passage à l'examen.*

Nos partenaires : *les Assurances, les Banques, le FASTT, le Conseil Général, le Conseil Régional, les CFA, la Mission Locale, Pôle Emploi, la Bourse au Permis de la Ville de Metz. Nous vous renseignerons !*